

*Questions orales***LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA**

LES DÉPENSES PUBLICITAIRES DU MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question porte sur la filière Wilson. A la Chambre, hier, le ministre a déclaré qu'il ignorait que sa sœur Wendy siégeait au conseil d'administration de la société Lawson Murray Limited, société que dirige son beau-frère Doug. Il a précisé qu'il n'avait jamais traité directement avec la société Lawson Murray Limited.

Le ministre dirait-il à la Chambre s'il sait qu'une entreprise, en l'occurrence la société Lawson Murray Limited, a touché \$27,306.04, soit l'équivalent de 65.2 p. 100 de toutes les dépenses que le ministre avait engagées pour sa campagne électorale?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne vois pas quel rapport cela peut avoir avec l'affaire dont nous avons discuté. Cette société s'est occupée de ma publicité au cours de la campagne électorale, et c'est la raison pour laquelle ses services ont été rétribués.

M. Nunziata: Monsieur le Président, ce n'est pas habituel qu'une seule entreprise touche 65 p. 100 de toutes les dépenses électorales.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Le ministre a fait preuve de népotisme au cours de sa campagne électorale. Il fait encore preuve de népotisme avec l'argent des contribuables.

M. Hnatyshyn: Règlement!

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Voilà qui fait planer un doute sérieux sur la crédibilité du ministre et sur son aptitude à assumer le portefeuille des finances.

M. le Président: A l'ordre. A l'ordre, je vous prie! Le député sait sans doute qu'il a pris la parole pour interroger les ministres sur les domaines de leur compétence. Sans doute le sait-il et sans doute aussi a-t-il une question à poser.

M. Nunziata: Merci, monsieur le Président.

* * *

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Merci, monsieur le Président. Étant donné que le ministre s'est entretenu de l'octroi d'un contrat du gouvernement d'une valeur de \$234,000 avec son beau-frère Doug et avec sa sœur Wendy avant la signature dudit contrat, le ministre ne convient-il pas qu'il a singulièrement manqué de jugement en permettant à son beau-frère Doug et à sa sœur Wendy d'obtenir ce contrat?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député s'est fourvoyé dans son préambule. Il a en effet commis deux erreurs.

Des voix: Bravo!

LA MISE EN ŒUVRE DES NOUVELLES LIGNES DIRECTRICES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur l'octroi de contrats à des sympathisants politiques du gouvernement, sans appel d'offres. En votant en septembre dernier, les Canadiens se sont prononcés contre le favoritisme politique et pour des changements dans la façon dont le gouvernement accorde ses contrats.

Y a-t-il de nouveaux règlements en vigueur, et ces règlements ont-ils été observés dans le cas du contrat accordé au beau-frère du ministre des Finances? Le gouvernement en tient-il compte quand il envisage de confier à la société Camp Associates des contrats relatifs au tourisme?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): En l'absence du ministre des Approvisionnements et Services, monsieur le Président, je voudrais répondre à cette question. Je ne comprends vraiment pas pourquoi le Nouveau parti démocratique s'obstine à poser continuellement la même question. Si les députés du NPD ne parviennent pas à comprendre une chose aussi simple, c'est à désespérer. La réponse à cette question leur a été donnée hier.

Quand nous avons pris le pouvoir, on nous a montré les anciennes lignes directrices du gouvernement précédent, c'est-à-dire la directive du Conseil du Trésor. Nous avons rapidement élaboré de nouvelles lignes directrices auxquelles le Conseil du Trésor est en train de mettre la dernière main. Le gouvernement s'en sert déjà depuis quelque temps pour choisir des sociétés de publicité. Il s'agit d'une nouvelle méthode qui répond à un souci de rentabilité et avec laquelle on saura davantage à quoi s'en tenir. Je la recommande au Nouveau parti démocratique, car, à ma connaissance, aucun gouvernement provincial du NPD n'a jamais utilisé cette méthode.

• (1430)

M. Murphy: A propos de la dernière réflexion du ministre, je lui suggère de vérifier ce qui se passe au Manitoba, car le gouvernement manitobain accorde certains contrats à des entreprises conservatrices. C'est permis dans cette province.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Le député a une question supplémentaire.

LE DÉPÔT DES DIRECTIVES

M. Rod Murphy (Churchill): Dans sa réponse, monsieur le Président, le ministre a demandé pourquoi nous étions obligés de reposer toujours la même question. J'aimerais bien le savoir.

Hier, en répondant à notre chef, le premier ministre a déclaré qu'il existait de nouvelles directives, et il a ajouté « nous nous ferons un plaisir de les déposer dès qu'il vous siéra ». Aujourd'hui, nous avons tenté d'obtenir ces directives par l'intermédiaire du bureau du premier ministre, mais on nous a répondu qu'elles n'étaient pas disponibles. Que faut-il entendre par « quand il vous siéra »?